

**Incidence Economique du secteur
Des Postes et Télécommunications/TIC
En GUINEE
De 2010 à 2012**

Mai 2013

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	3
I- ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE GUINÉENNE	5
II- PRÉSENTATION DU SECTEUR DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC	6
2.1 PANORAMA DU MARCHÉ DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC	7
2-1.1 MARCHÉ DE LA TELEPHONIE MOBILE	7
2.1.2 MARCHÉ DE L'INTERNET	8
2.1.3 MARCHÉ POSTAL	8
2.2. EVOLUTION DES INDICATEURS – RESSOURCES/EMPLOIS	9
2.2.1. RESSOURCES DANS LES SECTEURS REGULES	9
2.2.2. EMPLOIS DANS LES SECTEURS REGULES	10
2.2.3. INVESTISSEMENTS DANS LES SECTEURS REGULES	11
III. EVOLUTION DES INDICATEURS SOCIAUX ECONOMIQUES DES TELECOMMUNICATIONS/TIC	13
3.1. TARIFS DE LA TELEPHONIE MOBILE ET DE L'INTERNET	13
3.2 BIEN-ETRE SOCIAL	15
3.3 QUALITE DES SERVICES	16
3.4 COUVERTURE NATIONALE	16
3.6 ETAT DE LA CONCURRENCE	17
3.7 TIC ET LES AUTRES SECTEURS	18
IV. PROBLEMATIQUE	20
4.1. OBSTACLES A L'ACCES ET AU DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ	20
4.2. PARTAGE D'INFRASTRUCTURES	21
4.3. SERVICE UNIVERSEL ET ACCES UNIVERSEL	21
V. PERSPECTIVES	21
5.1. BACKBONE NATIONAL PAR FIBRE OPTIQUE	21
5.2 TRANSITION ANALOGIQUE NUMERIQUE DE RADIOTELEVISION TERRESTRE	22
5.3. PROJET E-GOUVERNEMENT	23
5.4. INFORMATISATION DE L'ÉTAT	24
5.5 RELANCE DE L'OPÉRATEUR PUBLIC (SOTELGUI)	25
5..6. PROJET e-SANTE	25
5.7. PROJET e-EDUCATION	26
5.8 OFFICE DE LA POSTE GUINEENNE (OPG)	27
CONCLUSION RECOMMANDATIONS	27

Résumé Exécutif

A l'instar de la plupart des pays Africains, la Guinée connaît un développement remarquable de la téléphonie mobile où de nouveaux services à valeur ajoutée sont mis à la disposition des populations grâce notamment à la multiplicité des fournisseurs d'accès Internet et de la diversification des activités des opérateurs de téléphonie mobile.

Quatre opérateurs privés avec des capitaux mixtes existent sur le marché de la ~~telephonie~~ **téléphonie** mobile. Il s'agit des Sociétés Orange, Areeba, Cellcom et Intercel. Toutefois, le sous-secteur de la téléphonie fixe est inexistant à cause de l'arrêt des réseaux et de la contreperformance de la Sotelgui (Opérateur publique).

Le nombre d'utilisateurs s'accroît à tous les niveaux tant individuel qu'institutionnel et touche à la fois tous les secteurs de productions et des consommations de biens et services en Guinée. Ce qui a fondamentalement bouleversé les habitudes de consommation des populations, modifié le mode de fonctionnement des entreprises, assuré des ressources additionnelles pour l'Etat au titre des recettes fiscales et non fiscales.

En effet, avec une part contributive au PIB de 5,5 % en 2012 contre 5,2 en 2010, induites par la croissance du chiffre d'affaires global de l'ensemble des opérateurs de Téléphonie mobile hors SOTELGUI, qui passe de 1.404 milliards GNF en 2010 à 2.218 milliards en 2012, soit 28,5% d'accroissement moyen, le secteur des Télécommunications/TIC participe de manière significative au développement socioéconomique de la Guinée. Le parc des abonnés est passé de 4,26 millions en 2010 à 5,6 millions d'abonnés en 2012. Ce qui est une indication sur l'existence des économies d'échelles favorables à de nouveaux investissements directs étrangers dans le secteur.

Le taux de pénétrations du Parc de téléphonie mobile, est passé de 42,7% en 2011 à 47,24% en 2012. Ce dernier reste tout de même affecté par la situation de crise systémique que connaît l'opérateur historique SOTELGUI, en arrêt d'activité depuis 2012.

Pour ce qui est de l'internet, cinq principaux Fournisseurs d'Accès Internet – FAI, se partagent ce segment de marché : Mouna Internet, SkyVision, ETI-BULL, Afribone Guinée et VDC Telecom. Toutefois, la régulation peine à se faire dans la mesure où ces FAI se sont établis sans cahier des charges. Mais le Régulateur a élaboré et transmis au Gouvernement un cahier des charges des FAI, un projet de convention de concession a été élaboré et transmis aux FAI pour examen.

L'internet mobile a supplanté l'internet fixe en 2012 : le parc global Internet est évalué à 43.570 utilisateurs contre 102.480 en 2011. Cette chute s'explique par l'abandon par les utilisateurs de la technologie GPRS et EDGE en raison de la lenteur de connexion de ces deux types de technologies. Toutefois, on constate une progression fulgurante du nombre d'utilisateurs de la technologie 3G+ qui se situe dans l'ordre de 90% entre deux trimestres.

Les technologies classiques de Boucle Locale Radio (BLR) et VSAT ont été utilisées pour connecter les entreprises, institutions et autres structures privées. L'internet mobile via les technologies 2G, 3G et Wimax est fourni par les Opérateurs de téléphonie mobile.

D'ores et déjà, les terminaux mobiles et Smartphones de tous genres sont déversés sur le marché guinéen. L'appropriation de ces outils de communication par les populations reste notable.

L'objectif de ce rapport est de fixer les bases d'une évaluation de l'impact des télécommunications/TIC sur l'économie Nationale, en s'intéressant dans un premier temps à l'analyse de l'incidence des TIC dans certains secteurs. L'analyse d'impact des TIC indexe à la fois les effets sur les populations urbaines et rurales, sur la répartition des

revenus, sur les entreprises privées, sur les services de l'administration publique ainsi que sur la croissance économique.

Ce rapport permettra également d'orienter les différents acteurs sur les contributions de l'économie numérique, ses enjeux et les perspectives de son développement en Guinée. C'est un appel à sensibilisation sur les bénéfices d'une appropriation et de la promotion des TIC car le rythme de croissance de son influence sur les activités socioéconomique de tous les secteurs et de par le monde, reste suffisamment élevé que les décideurs politiques et les usagers guinéens doivent souscrire à leur utilisation.

Sur le plan de la lutte contre la pauvreté, l'incidence des Télécommunications/TIC serait évalué en termes d'accroissement des flux d'affaires des usagers, de développement des services liés aux télécommunications (Banque, Micro-finance, transfert de ressources, productivités des PME, etc.), les revenus générés par les services d'accès, les emplois créés et la réduction du coût des transports. Toutefois, à l'absence de séries statistiques détaillées par secteur, populations, zones, revenus et services, l'on ne peut mesurer avec précision l'impact sur la pauvreté.

Cependant, au regard de la couverture des différentes zones, des flux du trafic annuel, le développement des services à valeurs ajoutées, l'accès à la formation et à la documentation en ligne à titre gratuit ou à moindre coût, l'on peut affirmer qu'il existe une corrélation entre les télécommunications et la lutte contre l'analphabétisme et la pauvreté. Une enquête Consommation des ménages permettra de savoir si le développement des Télécommunications a favorisé l'amélioration des conditions de vie des populations.

En termes de répartition des revenus, l'analyse consiste à observer (i) l'évolution du chiffre d'affaire par opérateur, (ii) l'évolution des recettes fiscales et non fiscales prélevées des activités des sociétés de télécommunications, Fournisseur d'Accès Internet, Opérateurs Postaux, Radiotélévision ; (iii) l'accroissement de la productivité et des revenus des services publics et des entreprises, la baisse des coûts des services liés aux télécommunications, etc.

En ce qui concerne l'incidence sur la croissance économique, il est à noter que les Télécommunications /TIC, en particulier la téléphonie mobiles et l'internet rentrent dans les habitudes professionnelles de l'ensemble des services publics, privées, des services sociaux de base (éducation, santé) ainsi que les collectivités rurales. A défaut de mesure concrètes, son l'impact s'apprécierait par la croissance exponentielle des usagers. Toutefois, la faiblesse des infrastructures de télécommunications fait que les opérateurs doivent accroître les investissements pour l'extension des réseaux en vue d'offrir des services fiables à long terme, à une plus grande partie de la population. Ceci permettra de tirer profit des nouveaux services à valeur ajoutée.

Si le financement des infrastructures par les opérateurs, dans le but d'accroître leurs parts de marché, de tenir les engagements liés au respect des cahiers de charges et de connaître un retour sur investissement, s'avère une priorité, il n'en demeure pas moins que les opérateurs restent confrontés à certains obstacles qui limitent leurs champs d'action.

Quelques recommandations seront présentées à la fin de l'analyse pour permettre d'améliorer l'impact économique et social des Télécommunications/TIC.

I. Evolution récente de l'économie Guinéenne

Au cours de l'année 2012, le contexte économique général de la Guinée a été marqué principalement par l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, avec pour corolaire l'annulation des 2,1 milliards de dollars des Etats Unis, l'obtention du 10^{ème} Fonds

Européen de Développement (FED), l'obtention de la Facilité élargie de crédit du FMI ainsi que l'ouverture des guichets au financement des investissements publics et privés.

Aussi, de résultats favorables ont été enregistrés, notamment, dans l'amélioration de la plupart des indicateurs macroéconomiques du pays et la mise en œuvre des mesures structurelles dans les différents secteurs économiques.

La croissance du PIB réel s'est chiffrée à 3,9% en 2012 contre 4,8% prévu initialement, du fait de la morosité du climat des affaires imputable à l'attentisme des bailleurs de fonds et le ralentissement des activités dans les pays industrialisés. L'inflation a baissé de 6,2 points pour se situer à 12,8% en glissement annuel et 15% en moyenne annuelle par rapport à 2011. La politique des changes menée a permis d'enregistrer une baisse des taux moyens des principales devises par rapport à la monnaie nationale.

Au titre des finances publiques, les recettes totales mobilisées dont compris ont atteint 24,4% PIB en 2012, avec notamment 19,2% pour les recettes fiscales, 0,9% de recettes non fiscales et 4,3% de dons. Soit une hausse de 4,1% par rapport à 2011. Les dépenses ont atteint 25,6% PIB dont 15,4% de dépenses courantes et 10,2% de dépenses en capital. Soit une expansion de 5,1 points par rapport à 2011. Le déficit budgétaire hors dons a été moins élevé que prévu, 5,5% PIB contre un objectif de 9,3% PIB en 2012.

Le secteur primaire, représentant 22% PIB a connu une valeur ajoutée de 3,8% contre un objectif de 4,9% en 2012 ; le secteur secondaire pour 32,6% PIB, enregistre une augmentation de 3,5% en 2012 contre 5,1% initialement prévu ; le secteur tertiaire ou secteur des services avec 45,4% PIB, augmenterait de 4,3% contre 3,2% en 2011.

Le secteur tertiaire ou des services ; en particulier, a été marqué entre autres, par le développement du sous-secteur des Postes et Télécommunications, dont le revenu global des opérateurs de la Téléphonie mobile est passé de 1 871 Mrds à 2 218 Mrds GNF, soit un taux de croissance annuel de 18,5% de 2011 à 2012.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous présente l'évolution de quelques Indicateurs socio-économiques de la Guinée au cours des quatre (4) dernières années.

Tableau n°1 : Evolution des indicateurs économiques

INDICATEURS	ANNEES				
	2009	2010	2011	2012	Prév. 2013
Population totale (millions d'habitants)	10,5	10,8	11,7	11,9	12,34
Densité démographique (habitants au km ²)	42,7	44	47,51	48,69	50,20
Taux moyen annuel de croissance de la population (%)	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
Taux de croissance du PIB (%)	-0,3	1,9	3,9	4,8	5,0
Taux d'inflation annuel de fin de période (%)	7,9	20,8	19,0	12,0	8,7
Réserves brutes disponibles (en mois d'importations)	0,8	0,7	4,6	2,9	2,9
<i>Produit Intérieur Brut nominal (en Mrds GNF)</i>	<i>22 133</i>	<i>27 118</i>	<i>33 973</i>	<i>39 944</i>	<i>45 184</i>

sources : INS-MP/FMI/MEF

II. Présentation du secteur des Postes, Télécommunications et TIC

Rapporté au Produit Intérieur Brut, le revenu global ou chiffre d'affaire global des opérateurs de la téléphonie mobile a représenté 5,5% PIB en 2012 contre 5,6% en 2011. Soit 2 217,7 Mrds en 2012 contre 1 871,84 Mrds en 2011..

Tableau n°2 : Evolution du chiffre d'affaires par opérateur de 2010 à 2012 (en Mrds GNF)

Opérateur	2010	2011	2012
Areeba	556,18	774,49	924,96
Orange	373,34	535,58	800,32
Cellcom	198,96	313,33	369,74
Intercel	98,18	117,04	122,68
Sotelgui	177,61	131,39	-
Total Chiffre d'affaires en Mrd GNF	1 404,29	1 871,84	2 217,71
Total Chiffre d'affaires en Million USD	200,61	267,41	316,82
PIB (mrds GNF)	27 118	33 697	40 494
CA Op (mrds GNF)	1 404	1 872	2 218
% CA/PIB	5,2%	5,6%	5,5%

NB : les données 2012 sont provisoires

L'innovation permanente des nouvelles technologies permet aux opérateurs de proposer aux entreprises et aux populations des solutions nouvelles à moindre coût.

La téléphonie mobile connaît depuis quelques années un développement spectaculaire dans le monde et particulièrement en Guinée où de nouveaux services à valeur ajoutée sont mis à la disposition des populations grâce notamment à la multiplicité des fournisseurs d'accès internet et de la diversification des activités des opérateurs de téléphonie mobile.

A titre d'exemple, au-delà des services réguliers de téléphonie et d'internet, la Société Orange a mis sur le marché le service Orange-Money qui est un compte d'argent créé sur une puce Orange à côté du compte crédit d'appel qui donne la possibilité sans se déplacer de transférer de l'argent ou de payer pour des services. C'est un service qui permet aux clients d'effectuer les opérations de dépôt et le retrait d'espèces en GNF, de transfert d'argent de particulier à particulier partout en Guinée et d'achat de crédit prépayé Orange Guinée. Ce type de service crée un effet multiplicateur et de gain de productivité pour les ménages, les banques et les entreprises.

Ce développement rapide des services bouleverse fondamentalement les habitudes de consommation des populations, modifie le mode de fonctionnement des entreprises, assure des ressources additionnelles pour l'Etat en termes des recettes fiscales et non fiscales.

Le sous-secteur de la téléphonie mobile connaît la présence effective de quatre opérateurs avec des capitaux mixtes (Orange, Areeba, Cellcom et Intercel). Toutefois, le sous-secteur de la téléphonie fixe est inexistant à cause de l'arrêt des activités de la Sotelgui. Le sous-secteur de l'Internet, quant à lui, connaît la présence de plusieurs fournisseurs à différentes échelles (MouNa, ETI, VDC, Sky Vision, Afribone,.....)

Le secteur Postal affiche des contreperformances liées essentiellement à la mauvaise gestion de l'opérateur public et à l'obsolescence des textes légaux et législatifs régissant le secteur.

Comme secteur transversal, le développement des télécommunications contribue également à l'essor des autres secteurs, tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, le commerce, la gouvernance, la diplomatie etc.

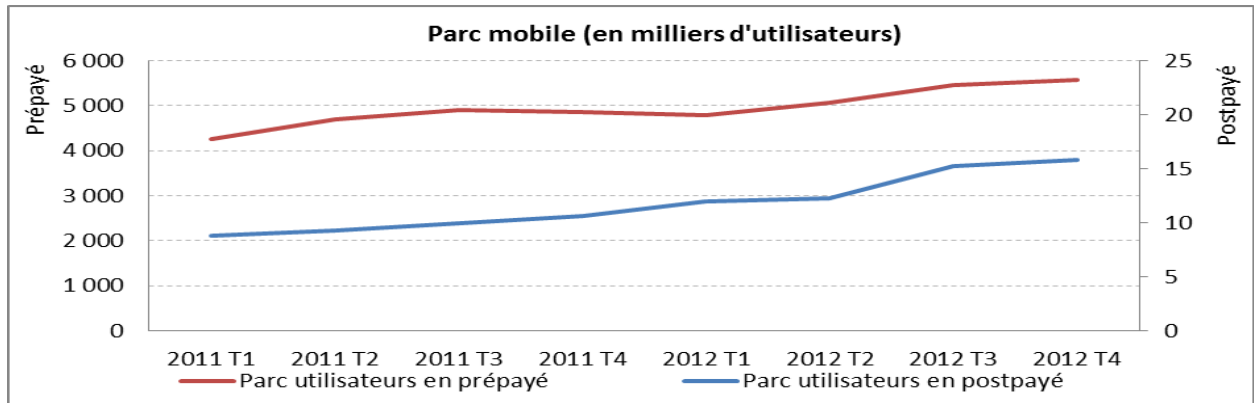
II.1 Panorama du marché des Postes, Télécommunications/TIC

2.1.1 Marché de la Téléphonie mobile

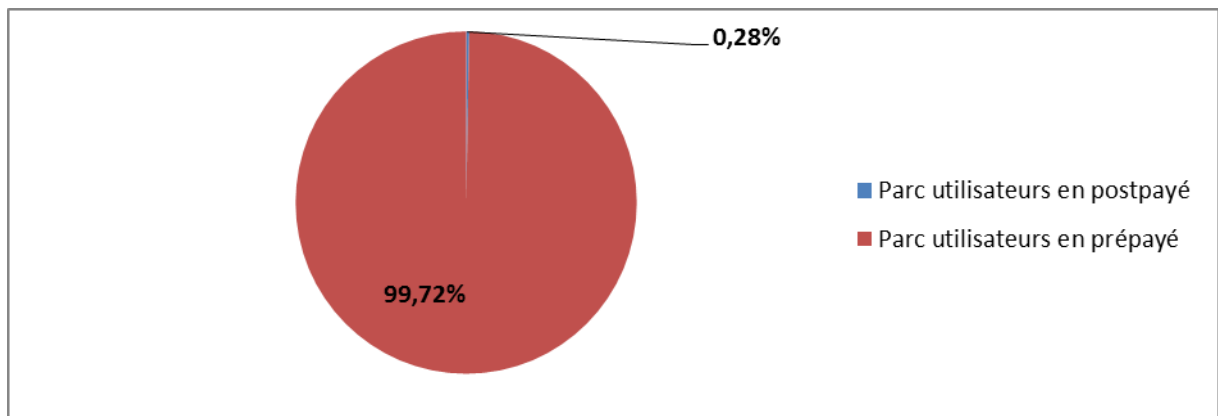
Le parc de la téléphonie mobile, qui enregistre un taux de pénétration du marché d'environ 41%, regroupe les utilisateurs en post-payé et prépayé :

- Les utilisateurs post payés représentent 0,24% du parc d'abonnés total au dernier trimestre 2012 contre 0,22% en 2011, d'où un accroissement de 25%.
- Les utilisateurs prépayés représentent 99,77% du parc d'abonnés, soit un accroissement de 15% par rapport à 2011.

Au 31 décembre 2012, le parc des abonnés mobiles, hors Sotelgui, a atteint 5,6 millions contre 4,8 millions en 2011, soit une progression de 15%. Cette évolution du parc de la téléphonie mobile s'est répercutée positivement sur le taux de pénétration mobile en affichant 47,24% à la fin décembre 2012 contre 42,70% en 2011.



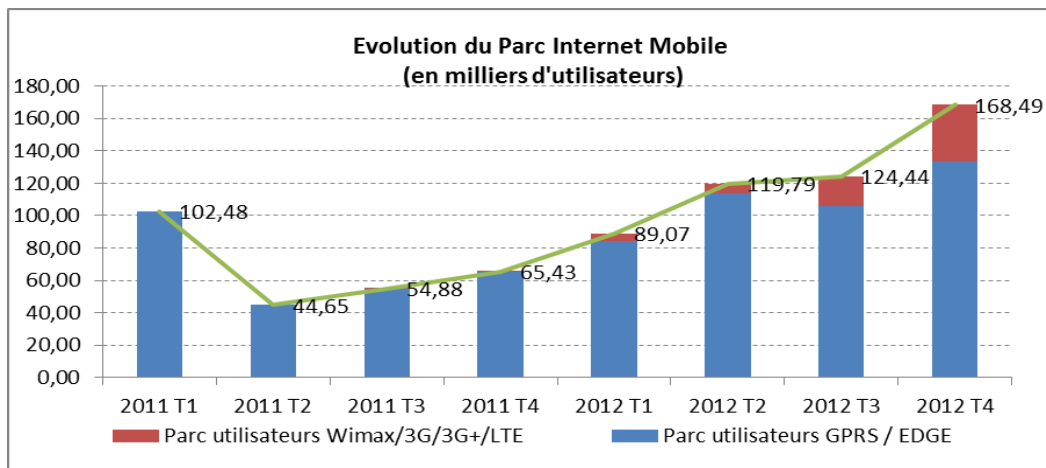
Graphique n°1 : Evolution du Parc mobile



Graphique n°2 : Evolution du Parc mobile en Post payés et prépayés

2.1.2 Marché de l'Internet

Au 31 décembre 2012, le parc global Internet, hors Sotelgui, est évalué à 168.490 utilisateurs contre 65.430 en 2011 soit une croissance de 157,51%. Cette amélioration du nombre d'utilisateur d'Internet s'explique par le lancement par les opérateurs de la technologie Wimax et 3G qui enregistre une croissance de 90% entre deux trimestres.



Graphique n°3 : Evolution du Parc internet

Le parc Internet mobile est constitué du parc 2,5G (GPRS / EDGE) qui représente 99% du parc internet mobile, qui malgré sa croissance de 29% entre le 1^{er} trimestre 2012 et le dernier trimestre de l'année précédente, connaît une croissance annuelle négative de 18%. Alors que le parc 3G (Wimax, mobile UMTS, HSDPA) enregistre une croissance accélérée à cause notamment du décollage de la 3G.

2.1.3 Marché du secteur Postal

A l'instar des télécommunications, le secteur Postal est un secteur important de l'économie nationale, réglementé par la loi n° L/2005/ 017 du 08 septembre 2005.

Cependant, la régulation du secteur Postal s'est déroulée dans un contexte particulièrement difficile, marqué par le retard de la validation de nouveaux textes réglementaires proposés, le texte de loi en vigueur devenu obsolète dans un environnement concurrentiel en pleine évolution. Ainsi, pour permettre au secteur postal de tirer profit du potentiel des Télécommunications/TIC, qui constituerait en soit un puissant levier pour le développement des services postaux publics et privés, des stratégies et instruments doivent être mis en place. Il ya lieu de faire remarquer tout de même que contrairement aux effets catalytiques engendrés par les TIC en faveur de la plupart des secteurs économiques, l'avènement des NTIC en Guinée s'est fait au détriment du secteur postal en général où les opérateurs, outre DHL et Moka Express, étaient déjà peu efficient.

Toutefois, la libéralisation du secteur postal a permis l'installation et l'opérationnalisation de dix (10) acteurs privés auquel s'ajoute l'opérateur public.

Opérateur public

Office de la Poste Guinéenne (OPG),

Opérateurs Privés

DHL – International - Guinée

Moka – Express

LAGUIPRESS - COURRIER

Nimba – Plus

MLT – Express

Universal - Express

SF Transit

MEGA – Plus – Universal

NET - UP

DAS – Guinée

Malgré ce nombre important d'opérateurs, ce secteur reste caractérisé par :

- Un taux de couverture très faible (nombre de CRD et Communes disposant d'un bureau de poste)

- Une mauvaise qualité des services, avec quelques exceptions telle que DHL
- Inexistence de services financiers Postaux
- Inexistence d'indicateurs d'évaluation de la qualité des réseaux et services.

Cette situation devra être corrigée pour permettre au sous-secteur de se développer dans un environnement marqué par la concurrence où l'ensemble des acteurs socioéconomique jouerait un rôle prépondérant y compris les populations.

A titre d'exemple, la Compagnie DHL disposait d'un chiffre d'affaire moyen de 13 milliards en 2011 contre 15 milliards GNF en 2010, emploie en moyenne depuis trois (3) ans 40 personnes en CDI, a paie plus de 800 millions GNF au titre des recettes fiscales, offre des services de qualité. L'ensemble des opérateurs du sous-secteur postal devrait redynamiser leurs stratégies de marché pour tirer profit des TIC.

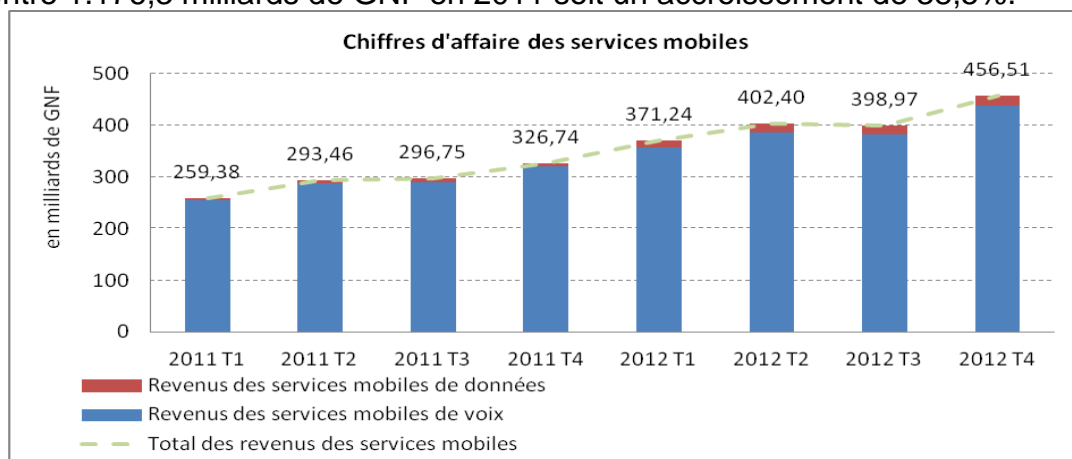
II.2. EVOLUTION DES INDICATEURS – RESSOURCES/EMPLOIS

2.2.1. Ressources dans les secteurs régulés

a) Revenu Global du secteur

Chiffre d'affaires :

Le revenu global du marché des télécommunications en 2012 est de 1.629,12 milliards de GNF contre 1.176,3 milliards de GNF en 2011 soit un accroissement de 38,5%.



Graphique n°4 : Evolution du chiffre d'affaire des services mobiles

b) Contribution au budget national

Au cours de l'année 2012, l'ensemble des prélèvements sur les opérations de téléphonie mobile et Fournisseurs d'Accès Internet, au titre des recettes fiscales et non fiscales, a été évalué à 571,95 milliards contre 779,95 Mrds GNF en 2011. Cette variation négative se justifie par le paiement d'une pénalité exceptionnelle de 15 millions d'Euros par la société Areeba Guinée dans le cadre du Rebranding MTN-AREEBA.

Les recettes fiscales prélevées sur les opérateurs en 2012 ont atteint 7,55% des recettes fiscales totales de l'Etat contre à 4,75% en 2011. En rapportant le montant total des prélèvements au chiffre d'affaire global de l'ensemble des opérations, il en résulte un taux d'imposition de 30,26% en 2012 contre 41,27% en 2011.

Ce niveau élevé de taux d'imposition des sociétés des Télécommunications/TIC suscite trois (3) préoccupations fondamentales : (i) l'existence de possibilité d'évasion fiscale et/ou l'accentuation de la fraude sur les appels téléphoniques ; (ii) la baisse des investissements, des emplois et la productivité des entreprises et (iii) l'aggravation des risques d'insolvabilité des entreprises dont les capacités de financement ne sont pas suffisamment couvertes.

Pour permettre aux entreprises d'assurer leur compétitivité sur le marché, le gouvernement devrait mettre en place des mécanismes financiers qui réconcilient non seulement les objectifs d'accès Universel à travers l'accroissement des investissements publics et privés dans les zones périurbaines et rurales, les objectifs de mobilisation de fiscales de l'Etat et les orientations stratégiques des sociétés privées, en prenant en considération leurs priorités en terme de productivités et d'impératifs de qualité de services qui leurs sont assignés. Cette approche permettrait d'empêcher l'éviction des entreprises privées du secteur des Télécommunications/TIC tout en contribuant, par ricochet, à leur promotion

Tableau n°3 : Evolution des indicateurs des finances publiques (en Mrd GNF)

Indicateur	2011	2012	Taux d'accroiss
Recettes de l'Etat			
Recettes et Dons	6 824,19	9 659,12	41,54%
Recettes Fiscales	3 882,09	7 600,52	95,78%
Recettes non fiscales	484,03	375,02	-23%
Contribution secteur Télécom /TIC			
Impôts et taxes	293,28	361,48	23%
Redevances/Licences	281,48	154,98	-45%
Autres paiements	205,19	55,32	
Ratios TIC/Etat			
% Rec. Fisc TIC/Total Recettes fiscale de l'Etat	7,55%	4,75%	-2,80%
% Rec.non Fisc TIC/Total Recettes non fiscales de l'Etat	58,15%	41,33%	-16,83%
Pression fiscale			
Total des Prélèvements	779,95	571,78	-26,69%
Chiffre d'affaire global Opérateurs	1 654,13	1 848,26	11,74%
Pression fiscale	41,27%	30,26%	

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

2.2.2. Emplois dans les secteurs régulés

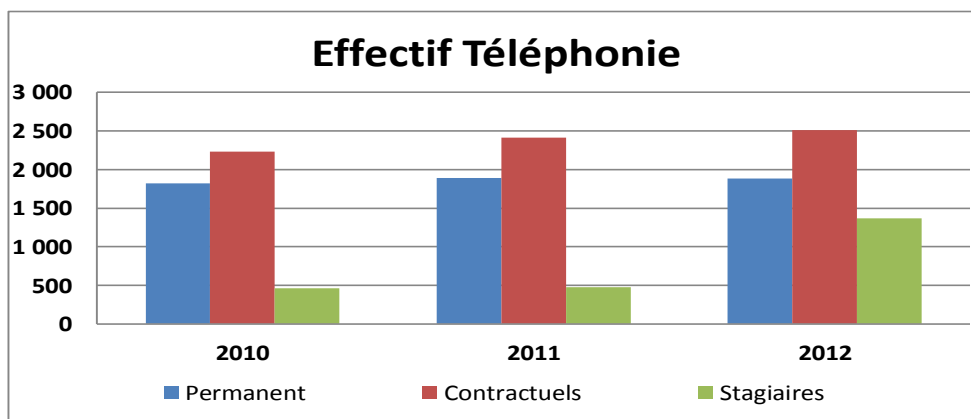
i. Emplois directs

L'effectif global des emplois directs dans les réseaux de télécommunications est évalué à 5.765 au 31 décembre 2012. Il faut noter que cet effectif est absorbé à 32,69% par l'effectif permanent, 43,52% par les contractuels et 23,79% par les stagiaires.

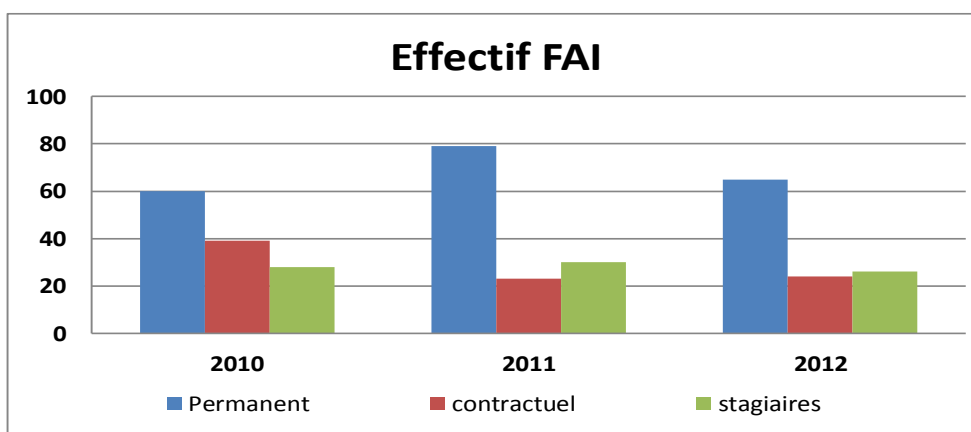
Le niveau d'emplois direct dans le secteur connaît un rythme de croissance très faible car l'impact de la croissance du chiffre d'affaires des opérateurs n'est pas valorisé en termes d'emplois nouveaux, mieux les emplois permanents sont presque gelés au profit des contractuels et stagiaires. Cette situation s'observe également en faisant le rapport entre les charges du personnel

et revenu global des opérateurs de téléphonie, qui ont représenté 7,28% en 2010 contre 7,36% en 2012.

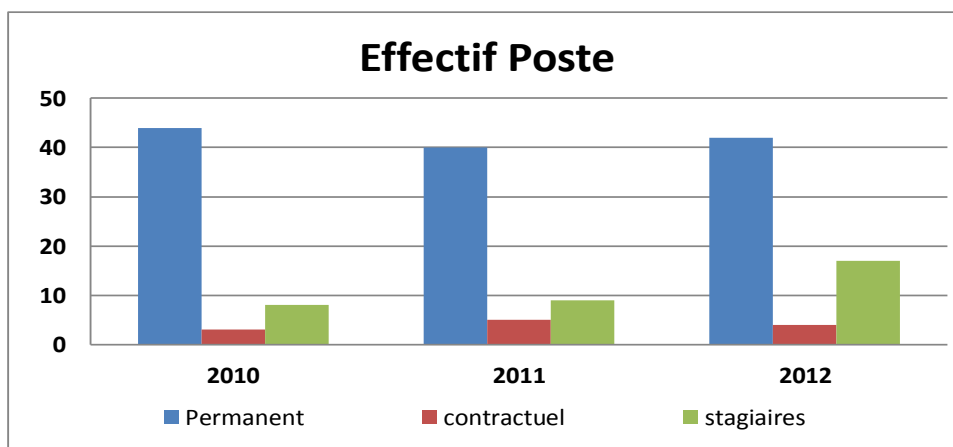
La justification d'emplois des stagiaires rémunérés en année pleine, de manière progressive constitue une exception au Code de travail. Cette politique d'emplois menée par les opérateurs de téléphonie mobile inscrit les employés dans une situation de précarité, avec un taux de sous emplois élevé.



Graphique n°5 : Evolution des effectifs d'employés des opérateurs de téléphonie mobile



Graphique n°6 : Evolution des effectifs d'employés des Fournisseurs d'Accès Internet



Graphique n°7 : Evolution des effectifs d'employés du secteur postal

ii. Emplois indirects

Les emplois indirects dans le secteur concernent principalement :

- ✓ La sous-traitance dans la construction (bâtiments, pylônes, et autres génie civil)

- ✓ La sous-traitance dans la fourniture d'énergie et la surveillance des sites
- ✓ La distribution des cartes (SIM et recharge)

La plupart des opérateurs n'ont pas fourni de données pour cette catégorie d'emplois.

2.2.3. Investissements dans les secteurs régulés

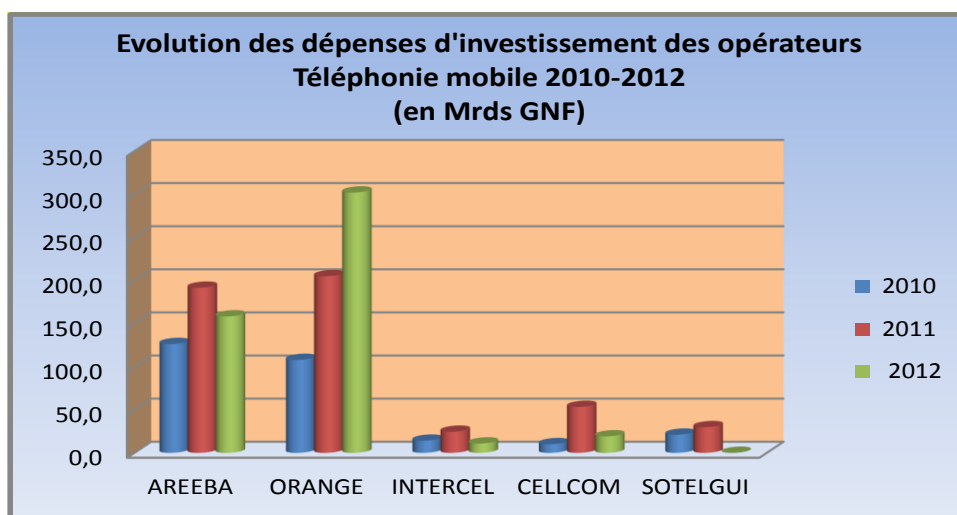
i. Investissements privés

Les dépenses d'investissements (CAPEX) cumulées des opérateurs de téléphonie mobile ont enregistré un taux de croissance de 80% entre 2010 et 2011, contre une légère baisse de 3% entre 2011 et 2012. Cette dernière est imputable à l'arrêt des activités de l'opérateur historique SOTELGUI.

Tableau n°4 : Evolution des dépenses d'investissements des opérateurs de téléphonie mobile

Année	Montant par Opérateur de téléphonie mobile (en Mrds GNF)					Totaux
	AREEBA	ORANGE	INTERCEL	CELLCOM	SOTELGUI	
2010	126,3	107,8	14,1	10,1	21,1	279,4
2011	191,6	204,9	24,5	53,3	29,8	504,1
2012	158,3	302,0	10,9	19,1	0	490,3
Total	476,1	614,7	49,5	82,5	50,9	1273,7

Sources : opérateurs



Graphique n°8 : Evolution des Dépenses d'investissements des opérateurs de téléphonie mobile

Malgré l'engouement des populations face à l'émergence des produits et services des télécommunications, le taux d'investissement dans le secteur reste faible par rapport aux défis de développement du pays. Car la couverture nationale dans le cadre de l'atteinte des objectifs de l'accès universel et de la connectivité rurale reste en deçà des attentes.

Le taux de couverture nationale, rapporté aux 33 préfectures et 333 Communautés rurales de développement (CRD) est d'environ 50%, avec un taux de pénétration téléphonique d'environ 47%. Le réseau filaire quant à lui a été rendu inexistant depuis près de deux (2) ans en raison de la crise que traverse la Sotelgui, seule détentrice du monopole.

Le constat démontre clairement qu'il existe un gap considérable entre les efforts consentis par le gouvernement et les opérateurs en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers l'économie numérique en tant que moteur de croissance des autres secteurs (e-commerce, e-agriculture, e-éducation, e-santé, e-gouvernance).

ii. Investissements publics

a) Dépenses de l'Etat dans les TIC

Depuis plus d'une décennie, les efforts du gouvernement sont très accentués dans la modernisation des services de l'administration publique, à travers la mise en place des systèmes de gestion basés sur les Télécommunications/TIC. Les dépenses budgétaires consacrées à l'acquisition et à l'entretien des matériels informatiques se sont chiffrées à 14,75 Mrds et 14,35 Mrds GNF, respectivement en 2011 et 2012.

Les frais de connexion internet sont passés de 540 millions GNF à 8,73 milliards GNF de 2011 à 2012. Ce qui représente un montant total des dépenses équivalent à 0,28% et 0,29% des dépenses courantes totale de l'Etat hors intérêt de la dette, en 2011 et 2012 respectivement.

Tableau n°5 : Evolution des dépenses des TIC de l'Etat

Indicateur	2011	2012	Taux d'accroiss
Achat/Entr.mat. informatique (Mrds GNF)	14,75	14,35	-3%
Frais connexion internet (Mrds GNF)	0,54	8,73	1517%
Dép. Courantes tot. l'Etat hors intérêt dette (Mrds GNF)	5 553,40	7 887,35	42,03%

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

b) Nouveaux axes de développement

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé dans un vaste programme visant à améliorer le secteur des Postes et Télécommunications/TIC. Les projets prioritaires à court terme concernent :

- La Construction d'un Backbone national par fibre optique, faisant suite à l'atterrissement du Câble sous-marin dont le financement a été assuré par la Banque mondiale pour un montant de 30 millions US Dollars ; l'accord de financement de la construction du Backbone national a été obtenu avec Exim-Bank pour 280 millions US dollars.
- La mise en place d'un réseau e-gouvernement et l'informatisation des structures de l'Etat
- La transition Analogique-Numérique de la radiotélévision terrestre

III. EVOLUTION DES INDICATEURS SOCIAUX ECONOMIQUES DES TELECOMMUNICATIONS/TIC

3.1. TARIFS DE LA TELEPHONIE MOBILE ET DE L'INTERNET

Le système de tarification en vigueur en République de Guinée s'est basé sur le principe du prix plafond pour permettre que les prix reflètent les coûts. Ce principe permet aux opérateurs et fournisseurs de services d'être en compétition sur le segment des prix en plus de la qualité et de la couverture du territoire. La réglementation par le plafonnement des prix présente de nombreux avantages :

- Elle comporte des encouragements pour améliorer l'efficacité ;
- Elle permet une tarification plus souple ;
- Elle limite les possibilités d'intervention et la micro-gestion de la part du régulateur ;

- Elle permet aux consommateurs et aux opérateurs de se partager les éventuels gains de productivité ;
- Elle protège les consommateurs et les concurrents grâce à la limitation des augmentations de prix ;
- Elle limite les possibilités de subventions croisées.

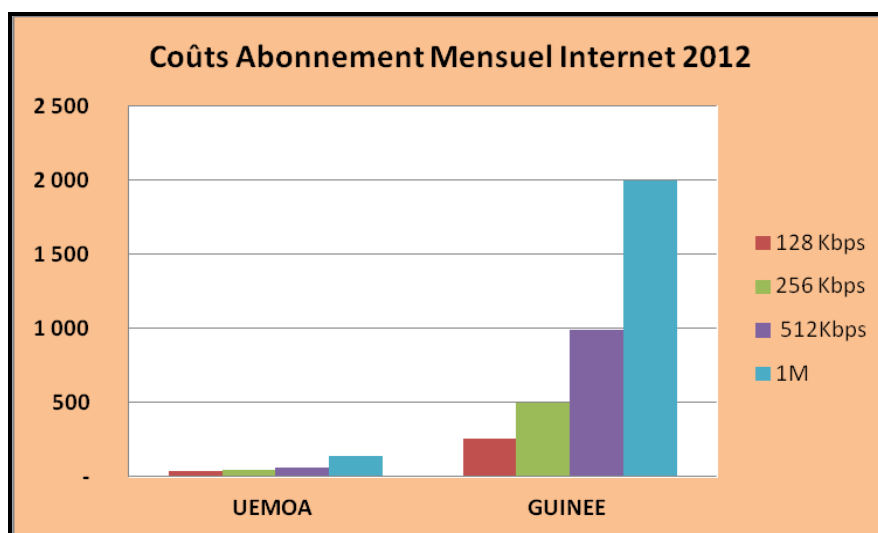
Cette pratique favorable à la concurrence, évite la distorsion du marché, permet aux opérateurs de proposer de plages horaires à tarifs réduits, d'offrir des bonus et autres éléments attractifs sur les prix. Toutefois, la question fondamentale est de savoir comment sont fixés les prix plafond ou quels en sont les déterminants ?

Le prix plafond autorise l'opérateur à augmenter ses tarifs chaque année d'un montant égal à la progression de l'inflation, dont il n'a pas le contrôle, déduction faite d'un montant égal au taux supposé de l'augmentation de la productivité.

Actuellement, la plupart des opérateurs de téléphonie mobile font mention de la faiblesse des tarifs intra et inter réseaux, actuellement en application. Toutefois, pour permettre à l'ARPT de connaître les tarifs appliqués aux consommateurs par opérateur et par produit, au cours d'une période, un audit des coûts et tarifs s'avère indispensable.

En comparant la structure des prix des différents segments du marché des Télécommunications/TIC, entre ceux des pays de la zone UEMOA et ceux de la Guinée, dont les produits intérieurs bruts par tête d'habitant sont de 754 USD en moyenne dans la zone UEMOA et de 480,48 USD en Guinée, il apparaît que :

- sur les offres de services de téléphonie mobile, les appels intra réseau et extra réseaux sont 2,6 et 2,4 respectivement plus chers dans la zone UEMOA qu'en Guinée ;
- en ce qui concerne les offres de services internet, les prix des quatre (4) différentes options sont largement moins coûteuses dans la zone UEMOA et les PIB réel qui en résultent sont en moyenne supérieurs de 20 à 15 fois qu'en Guinée ;
- les tarifs d'interconnexion sont 2,2 fois supérieurs dans la zone UEMOA.



Graphique n°9 : Comparaison de la structure des tarifs entre les pays de l'UEMOA et la Guinée

En revanche, le coût élevé d'abonnement aux services internet, comparativement à la zone UEMOA, s'explique fondamentalement par la faiblesse des infrastructures et le nombre limités de fournisseurs d'accès. Cette situation pourrait être inversée avec la mise en place de la fibre optique et la construction du Backbone national relié au Câble sous-marin.

Il ya lieu de reconnaître que le marché des services de télécommunications/TIC, en particulier la téléphonie mobile en Guinée est confronté à l'impact de multiples choix de politiques économiques et sectoriel du gouvernement. Le niveau de l'inflation, 12% contre 2,5% dans la zone UEMOA, l'importance de la pression fiscale (41,27% en 2011 et 30,26% en 2012), et l'aggravation des charges d'énergie électrique (37,7% des dépenses de fonctionnement en 2012), constituent des facteurs majeurs d'éviction des entreprises opérant dans le secteur.

Ainsi, pour permettre à ces entreprises d'être compétitives sur le marché, en offrant des services de qualité à moindre coût, le développement de l'accès universel ainsi que des emplois garantis, de nouvelles approches de politique budgétaire et fiscales doivent être adoptées.

3.2 BIEN-ETRE SOCIAL

Le bien être social se détermine en faisant l'hypothèse que le niveau de consommation des ménages des services de télécommunications est une fonction décroissante des prix. Ce qui voudrait dire que la consommation augmente quand les prix baissent. Le bien être social ou optimum social résulterait de l'équilibre entre les coûts et profits marginaux des opérateurs et les avantages marginaux tirés par les consommateurs.

En équilibre partiel où l'offre et la demande d'un service quelconque sont indépendantes d'autres services, les consommateurs égalisent l'utilité marginale qu'ils retirent de la consommation de ce service au prix de marché. Les opérateurs déterminent leur volume optimal de production en égalisant leur coût marginal de production au prix du service donné.

Toutefois, en présence d'un effet externe négatif qui tendrait à accroître le coût supporté par l'opérateur, tel que d'autres taxes supplémentaires, ceci affecterait le gain d'efficacité de l'entreprise si d'autres rentes de situation n'étaient créées par celui-ci au détriment du consommateur. Ces rentes de situations concernent, entre autres, la spéculation sur la distribution des cartes de recharge pour augmenter les enchères, notamment en milieu rural où le contrôle des prix échapperait au management de l'opérateur et au régulateur du secteur.

Inversement, la subvention qu'accorderait l'Etat à travers une baisse des impôts et taxe en milieu rural dont les infrastructures d'accès restent quasiment inexistantes, peut constituer un mécanisme d'incitation par les prix qui améliorerait l'optimum social.

Pour mesurer l'incidence sur le bien-être, une évaluation statistique ou enquête sur les ménages et les entreprises est nécessaire.

3.3 QUALITE DES SERVICES

Les enjeux de la qualité des services sont :

- La satisfaction des utilisateurs professionnels et grand public
- La satisfaction des acteurs – opérateurs (y compris les pouvoirs publics)
- La satisfaction du régulateur dans la protection des intérêts des consommateurs et le fonctionnement normal du marché.

A ce titre, la qualité des services s'est fortement améliorée ces trois (3) dernières années grâce notamment à l'accroissement des investissements pour la modernisation des équipements techniques, les efforts pour le respect des critères d'interconnexion entre les réseaux et la lutte contre la fraude.

3.4 COUVERTURE NATIONALE

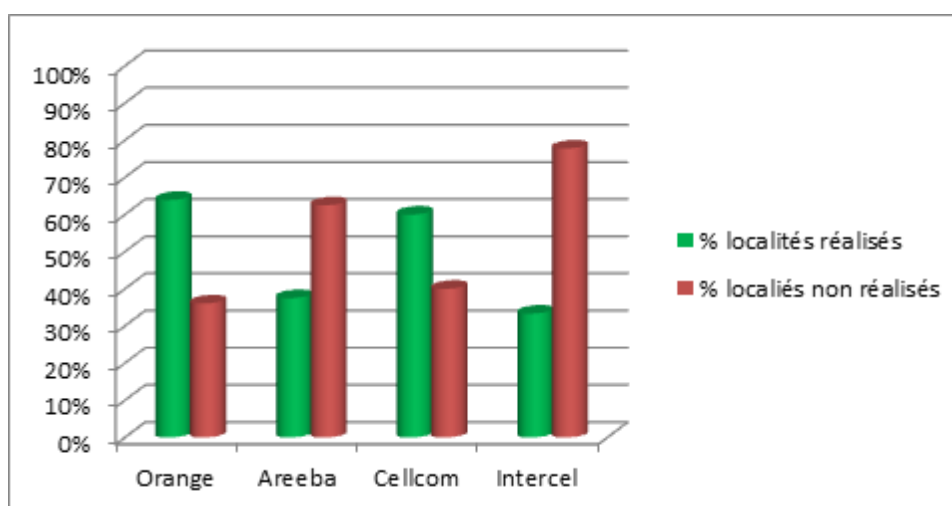
Tableau n°6 : Situation de la couverture des localités par les opérateurs

N°	Opérateurs	Localités Couvertes Déc. 2012	% localités Couvertes Déc.2012
1	Intercel	52	15.6%
2	Orange	158	47.3%
3	Cellcom	49	14.7%
4	Areeba	86	25.7%
5	Sotelgui	0	0.0%

Source : ARPT/Opérateurs

Le taux de couverture permet de déterminer dans quelles mesures les populations sont proches des fournisseurs concurrents à travers les limites géographiques des marchés en termes d'accès aux services. La préoccupation du régulateur est de s'assurer de l'élimination progressive de la fracture numérique entre les zones urbaines, périurbaines et rurales ou entre les zones favorisées et celles défavorisées de pauvreté absolue.

En 2012, le taux de couverture des réseaux mobiles des 333 CRD de la Guinée a atteint 51,3%. Ce qui représente encore un pourcentage faible, selon les clauses des cahiers de charge des opérateurs de téléphonie mobile. Il a par ailleurs été noté que les objectifs de rentabilité ou de profit sont manifestement la principale priorité des opérateurs, plutôt que de couverture obligatoire car l'accès à certaines zones du pays reste encore très difficile et moins rentables. L'observation de la carte de couverture permet de mentionner que la plupart des opérateurs ont largement couvert les zones à forte densité géographique (grandes villes et les zones d'implantation de sociétés minières).



Graphique n°10 : Situation de la couverture des localités par opérateur

La part de marché peut se mesurer en termes de valeur monétaire, d'unités vendues, d'unités produites ou de capacités de production. En limitant l'analyse aux opérateurs de téléphonie mobile, la part de marché peut être mesurée à travers le parc des abonnés (prépayés et post payés) dont l'évolution se présente comme suit de 2010 à 2012 :

Tableau n° 7 : Parts de marché des opérateurs de téléphonie mobile

Opérateur	Part de marché			
	Parc abonnés	Part d'abonnés	Nombre de localités couvertes	Part de couverture
AREEBA	2 275 582	40,7%	86	24,9%
ORANGE	1 850 059	33,1%	158	45,8%
CELLCOM	1 203 405	21,5%	49	14,2%
INTERCEL Plus	258 080	4,6%	52	15,1%
TOTAUX	5 587 126	100,0%	345	100,0%

3.5 ETAT DE LA CONCURRENCE

Les indicateurs de développement des activités commerciales, la diversification des offres, l'accroissement du nombre d'opérateurs pour le segment de services à valeur ajoutée, le niveau des prix pratiqués attestent l'existence de la concurrence entre les opérateurs sur le marché guinéen. Ceci concerne les opérateurs de téléphonie mobile, de fournisseurs d'accès internet (FAI) les opérateurs postaux.

L'apparition de nouveaux types d'opérateurs alternatifs est fortement attendue avec le début de l'exploitation du câble sous-marin. Entre autres avantages qui pourraient être tirés de la fibre optique concernent le développement à moindre coûts, des services tels que e-santé, e-éducation, smart transportation, smart energy, smart building ou smart home, vidéosurveillance sol/bord, les PMV (les panneaux à affichage variable), le déploiement des hotspot wifi indoor/outdoor.

Néanmoins, seule une réglementation claire, la définition du statut de la GUILAB, l'élaboration des cahiers des charges et conventions pour les souscripteurs, seront les garants d'une concurrence saine et transparente.

Les opérateurs ainsi admis au sein de la GUILAB devront faire de la place aux nouveaux arrivants pour favoriser la libre concurrence et le développement du secteur.

Cette concurrence s'est accentuée grâce à la politique de diversification adoptée par la plupart des entreprises de téléphonie mobile sur place, la multiplicité des fournisseurs d'accès internet et le libre accès au marché. Toutefois, le pouvoir d'influencer davantage le marché réside dans la couverture nationale, la qualité des services et les prix. Ces aspects améliorent le niveau de la concurrence sur le marché.

3.6 TIC ET LES AUTRES SECTEURS

Le développement des télécommunications/TIC, leur appropriation en Guinée aussi bien par les administrations publiques que le secteur privé, ont eu des incidences significatives sur le plan économique des différents secteurs. Parmi les secteurs dont l'utilisation des TIC a été plus important, l'on peut citer :

- **Le Ministère de l'Economie et des Finances** a mis en place depuis plus d'une décennie, un système intégré de gestion des finances publiques, qui intègre notamment toute la chaîne des dépenses, les régies de recettes (DNI, DNT et DND). L'interconnexion entre les services du Trésor et ceux de la Banque centrale,

notamment la mise en place de la Caisse Unique du Trésor, a été rendue effective grâce à l'utilisation des en Nouvelles Technologies TIC.

Avec l'avènement du large Bande, d'autres développements pourraient voir le jour, tels que l'inter-connectivité des Régies de recettes de l'Etat, directions des impôts et des douanes, au bureau régionaux et préfectoraux de perception ; l'exécution des dépenses publiques, directement synchronisée entre les services déconcentrés des administrations publiques, la chaine des dépenses, le trésor publique et le système bancaire (BCRG et les Banques primaires à l'intérieures du pays). Le tableau des opérations financières de l'Etat pourrait être généré en temps réel pour les besoins d'analyse, de suivi et de reporting.

- **La Banque Centrale de la République de Guinée** a mis en place plusieurs outils TIC dans le cadre notamment de la supervision bancaire, de suivi des marchés et du développement des systèmes de paiement en relation avec les pays membres de la Seconde Zone Monétaire de l'Afrique d'Ouest. Un système d'interconnexion entre les services des Douanes et de la Direction du Trésor a été mis en place et rendu fonctionnel. Des initiatives sont en cours d'examen au niveau de la BCRG, des Opérateurs de téléphonie et des banques en vue de l'amélioration de la qualité des services du système bancaire via mobile (Bicigui-Orange).
- **Le développement des réseaux de Micro-finance, de mutuels de crédits et d'épargnes locales et d'assurance** est favorisé par l'accroissement de la connectivité, à travers notamment l'accès au téléphone portable et à l'internet. Selon la Banque mondiale, il a été rendu possible grâce aux TIC de créer des « banques sans agences » dans beaucoup de pays en développement pour élargir leur clientèle en offrant des services bancaires via le Téléphone portable, les guichets automatiques (ATM) et les terminaux points de vente (TPV). Ce qui réduit les coûts de transaction et augmente les services de crédit, de l'épargne et l'assurance pour les populations pauvres.

Grâce aux TIC, les Institutions de Micro Finance (IMF), actuellement financées par le gouvernement, les agences privées et des ONG, peuvent mettre en place des mécanismes de mobilisation des financements additionnels, de coordinations et d'évaluation.

- **Agriculture** : Selon le Cabinet Bearing Point, les TIC constituent un facteur catalytique de développement de l'agriculture, ce, à travers entre autres, l'équipement des tracteurs d'ordinateurs, les consultations par internet des services de météo, les cours de marchés financiers et ventes des récoltes, traçabilité sanitaire du bétail par des puces électroniques et scans, qui permettent d'améliorer la chaine de valeur.
 - Le téléphone portable est utilisé pour irriguer les champs par le biais du système de SMS
 - Le mobile facilite l'information sur les prix agricoles
 - Le mobile permet la micro-assurance à distance
 - Permet de recenser les terres par satellite

En Guinée, les priorités du gouvernement en matière agricole qui pourront être boostées par les TIC sont entre autres :

- l'amélioration de la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles, la modernisation des exploitations et l'intensification des systèmes rizicoles,

- la réalisation des activités de recherche et de conseils agricoles permettant de lever les contraintes à l'amélioration de la production et de la productivité du riz.,
- la création des conditions favorables à la commercialisation et à la transformation de la production nationale sur les différents marchés national, sous-régional et international et
- le développement des Infrastructures d'accès aux marchés national et sous-Régional

Toutefois, si la mise en place d'instrument des TIC pour l'accroissement de la productivité agricole constitue une nécessité pour les acteurs du monde rural, les opérateurs du mobile n'ont pas développé ce type de service à grande échelle.

- **Commerce, Industries, Tourisme et services** : L'importance du taux de pénétration des TIC au niveau des populations, des entreprises privées et des structures de l'Etat, avec notamment le développement des réseaux sociaux, le secteur du commerce et des services en général connaît un niveau de croissance annuelle de plus en plus significatif, comparé aux autres secteurs de l'économie nationale. Les TIC permettent les négoce instantanés, l'accès aux ressources et produits, aux opérations à terme sur les marchés financiers, la réduction des coûts de transports ainsi que des coûts administratifs de voyages et du tourisme.
- **Mines** : l'avènement des Télécommunications/TIC a favorisé la mise en place d'équipements et technologies de recherche, de développement et d'exploitation des ressources minières en Guinée. Ces technologies TIC, utilisables aussi bien par les exploitants traditionnels ou artisanaux, les PME que les industriels détenant des licences de Mégaprojets, ont favorisé une accélération des investissements dans ce domaine.

IV. PROBLEMATIQUE

4.1. OBSTACLES A L'ACCES AU MARCHÉ

L'accès au marché des télécommunications/TIC peut être entravé par plusieurs phénomènes, liés entre autres aux caractéristiques des réseaux en place. A titre d'exemple, l'on peut citer le cas de l'opérateur historique (SOTELGUI), actuellement en arrêt d'activités (banqueroute), disposant des installations techniques à travers tout le pays, quoique de qualité obsolète, aurait pu favoriser la mise en œuvre du Backbone national si des investissements conséquents étaient consacrés à la modernisation de son réseau, eu égard aux économies d'échelles à escompter. La cause principale de la crise de la SOTELGUI découle de la mauvaise qualité du management qu'il faudra systématiquement revisiter avant tout investissement de relance.

A l'instar de certaines entreprises et sociétés de la place, les problèmes d'infrastructures économiques de base, en énergie, routes d'accès, logistique, les résultats d'exploitation de l'ensemble des sociétés de téléphonie mobile et d'accès internet sont, d'année en année, grevés par des coûts d'exploitation importants. Plus particulièrement, le coût de l'énergie électrique reste un phénomène aggravant en ce sens que plus de 90% des sites des opérateurs sont alimentés par des groupes électrogènes à l'intérieur du pays contre 80% à Conakry. Ce qui représente en moyenne, selon les opérateurs, un montant de 127,14 milliards de GNF par an, avec un taux d'accroissement de 15,8%. Rapportées au total des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des opérateurs téléphoniques et Fournisseurs d'accès internet, ces dépenses d'énergie électrique ont représenté 33,9% en 2010, 37,5% en 2011 et 37,7% en 2012.

L'inexistence de marché financier au niveau national limite les capacités de financement de certains investissements prioritaires des opérateurs de la place. Un tel marché pourrait favoriser la mise à disposition des capitaux des sociétés et entreprises cotées, de l'ensemble des secteurs de l'économie nationale et de la sous régions, en surcapacité, à faire face à la demande de financement d'autres sociétés et entreprises.

La méconnaissance du secteur des télécommunications/TIC par certains administrateurs du secteur public est source de quelques dysfonctionnements qui tendent à accroître les charges d'exploitations des entreprises.

La dépréciation de la monnaie nationale vis-à-vis des devises étrangères au cours de l'année provoque des pertes de changes importantes sur les achats à termes à l'étranger des opérateurs.

Par ailleurs, l'utilisation de certains réseaux hertziens locaux est restreinte par la rareté du spectre des fréquences radioélectriques. Certains services de télécommunications locales peuvent avoir recours à des plates-formes de réseaux qui sont protégés, entre autres, pour des raisons de sécurités publiques.

Le développement actuel du marché des Télécommunications/TIC, caractérisé par l'apparition de nouveaux services à valeur ajoutée qui n'avaient pas été identifiés au préalable dans la loi 018/2005, est limité pour des motifs d'absence de textes réglementaires et de cotation tarifaires. Toutefois, l'aptitude est donné au Régulateur de définir les contours de la régulation appropriée, notamment en ce qui concerne le déploiement du WIMAX dont les fréquences pourraient faire l'objet de vente aux enchères.

4.2. PARTAGE D'INFRASTRUCTURES

Le partage d'infrastructure de réseaux mobiles dans les télécommunications permet de mutualiser les équipements de télécommunications entre plusieurs opérateurs. Le levier principal de ce partage est d'ordre financier, avec la réduction des couts d'investissements (CAPEX), liés notamment à la construction du réseau ainsi qu'aux couts d'exploitations (OPEX).

Les raisons économiques :

- Réduire, pour les opérateurs entrants, les dépenses d'investissements lourds ;
- Donner aux opérateurs détenteurs d'infrastructures des opportunités de revenus complémentaires;
- Réduire les prix appliqués aux consommateurs

Facilitation du jeu de la Concurrence :

- Abaissement des barrières de compétition;
- Augmentation des offres de services à moindre coût.

4.3. SERVICE UNIVERSEL ET ACCES UNIVERSEL

L'accès universel renvoie à une situation où chaque individu a un moyen d'accès raisonnable à un téléphone mis à la disposition du public. Il peut être assuré au moyen de publiphone, de centres téléphoniques communautaires, de téléboutique, de terminaux d'accès internet communautaires ou de dispositifs analogues.

En dépit de la réglementation du secteur, l'accès universel reste caractérisé par :

- Inexistence de politique publique
- Absence de texte d'application pour la gestion du fonds d'accès universel
- Retard dans l'examen et le vote du projet de loi issu de la transposition des textes communautaires de la CEDEAO
- Absence d'infrastructures d'accès au sens des télécommunications
- Déficit d'énergie primaire

V. PERSPECTIVES

Pour permettre un meilleur développement du marché Postal et des télécommunications/TIC, les initiatives, favorables à l'emploi de profit, la lutte contre la pauvreté et la croissance économique, ont été prises par le gouvernement. Celles-ci concernent :

5.1. CONSTRUCTION DU BACKBONE NATIONAL PAR FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre de l'exécution de son programme de développement, le Gouvernement de la République de Guinée a initié un projet pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une dorsale nationale de transmission à fibre optique.

La mise en œuvre de cette infrastructure permettra la desserte de **76** localités (principales villes et autres centres administratifs du pays) par un système de communications haut débit. A partir de ces 76 localités, les zones rurales environnantes seront raccordées grâce à des technologies appropriées de large bande. Le réseau d'infrastructures offre les applications métiers telles que : e-éducation, e-santé, e-Sécurité, VoIP, etc.

5.2 TRANSITION ANALOGIQUE NUMERIQUE DE LA RADIOTELEVISION TERRESTRE

Le gouvernement guinéen s'est engagé dans le processus de la transition de l'analogique au numérique de la Radiotélévision terrestre pour respecter l'échéance 2015 de l'Union Internationale des télécommunications (UIT).

Le passage de la radiodiffusion télévisuelle analogique à la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre offre aux gouvernements, aux radiodiffuseurs, aux régulateurs et au grand public d'immenses possibilités, mais pose aussi des défis de taille. La radiodiffusion numérique de Terre permet d'accéder à de nouveaux programmes et services multimédias interactifs.

Le passage au numérique de la radiotélévision terrestre requiert un financement conséquent à la hauteur des perspectives de développement du secteur de l'audiovisuel et de la croissance économique numérique. Les budgets estimatifs pour une telle activité doivent prévoir la prise en charge des actions de suivi et de coordination de la mise en œuvre de cette transition dans son ensemble. L'investissement majeur reste cependant la mise en place de l'infrastructure technique de multiplexage, du transport et de la diffusion.

Plusieurs options peuvent être prises en compte, parmi lesquelles :

- ✓ La mise en place d'une infrastructure complète de multiplexage des chaînes de transport et de distribution sur le territoire national à travers des liaisons radio (faisceaux hertziens) et d'une infrastructure de diffusion à partir des centres émetteurs. Cette option assure une autonomie du pays vis-à-vis des opérateurs étrangers mais a la particularité d'être onéreuse à l'installation et l'exploitation.

- ✓ La mise en place d'une infrastructure complète de multiplexage et de diffusion. La partie transport et distribution sur le territoire assurée par satellite avec la possibilité de mutualiser les coûts. Cette option est moins coûteuse et prend moins de temps dans la mise en œuvre.

5.3. PROJET e-GOUVERNEMENT

Le réseau Métropolitain de Conakry (Dorsale à fibre optique) est un réseau d'interconnexion de toute l'administration (services publics et parapublics, toutes les institutions de l'Etat), réalisé sur une infrastructure à fibre optique en deux boucles qui couvrent la Capitale et les banlieues.

En plus de cette interconnexion, l'infrastructure comporte un réseau de transport avec une grande capacité de transmission (1084 E1) qui doit être commercialisée aux secteurs privés (Opérateurs de Téléphonie, Fournisseurs d'accès Internet, Banques et compagnies d'Assurance, sociétés minières, Institutions d'enseignement, Hôpitaux....)

Le réseau n'est pas opérationnel à cause des anomalies techniques et environnementales tant au niveau des sites d'installation des équipements, que sur les artères des câbles. Ces anomalies sont dues aux actes de vandalisme sur le réseau et au manque de respect des règles et normes d'installation des équipements.

5.4. INFORMATISATION DE L'ETAT

Dans le cadre de la réforme et de la modernisation de l'administration publique, le Gouvernement Guinéen a entrepris un programme d'informatisation des différentes structures de l'Etat (Ministères, Gouvernorats, Préfectures, Communes Urbaines, Administrations déconcentrées, etc.).

L'objectif de ce projet est entre autres, l'installation et la configuration des applications de base de l'Intranet gouvernemental permettant la communication et la collaboration internes ainsi que des outils nécessaires à l'exploitation de la plateforme informatique. Plus spécifiquement, ce projet permettra:

- ✓ Le rapprochement des populations des structures de l'Etat,
- ✓ L'accès en ligne aux documents administratifs,
- ✓ Le partage des informations publiques destinées aux populations,
- ✓ Le partage des informations administratives entre les acteurs,
- ✓ La mise en place d'une base de données nationale sécurisée (Data Center),
- ✓ La sécurisation des avoirs de l'Etat.

La première phase de ce projet concernera les sièges des Ministères, Gouvernorats, Préfectures, Mairies et Directions Générales.

Tableau n°10: Structures Administratives concernées par la première phase de l'informatisation

	Administration	Quantité	Observation
	Ministères	35	
	Gouvernorats	8	
	Préfectures	33	
	Communes Urbaines	38	
	Directions Générales	10	
	Total	124	

5.5 RELANCE DE L'OPERATEUR PUBLIC (SOTELGUI)

Contrairement à ce qu'on pourrait penser vu la situation de quasi faillite dans laquelle se trouve la SOTELGUI aujourd'hui, il existe en son sein une réelle opportunité d'affaires, notamment sur son réseau d'installations souterraines :

- ✓ En tant que opérateur de câble, l'arrivée du câble sous marin sur les côtes guinéennes est une aubaine pour l'opérateur historique qui devrait saisir cette opportunité pour rentabiliser et tirer le maximum de profit de ses ouvrages souterrains.
- ✓ En s'appuyant sur son réseau d'ouvrages souterrains et en améliorant son réseau d'accès, SOTELGUI pourrait fournir, en plus du transport de capacité pour les entreprises, des services multiples et variés (voix et données) sur le câble symétrique en utilisant des technologies comme l'ADSL.
- ✓ La SOTELGUI dispose un atout certain en ce qui concerne ses installations techniques (pylônes, abris, support de transmission hertziens, bâtiments) qui couvrent l'ensemble du territoire national. La SOTELGUI demeure aujourd'hui la seule entité de télécommunications en Guinée sur laquelle pourraient s'adosser tous les autres opérateurs du secteur pour une mutualisation des infrastructures.

5..6. PROJET e-SANTE

Dans le cadre du projet panafricain de services en ligne offert par l'Inde, la Guinée a bénéficié d'une station nationale (hub national) de Télé-médecine à l'instar des 53 autres pays du continent. Cette station est localisée au niveau de l'hôpital national de Donka.

Objectif du projet :

La Guinée doit étendre les facilités des services de télé-médecine à l'intérieur du pays à travers les hôpitaux régionaux et préfectoraux et autres centres de référence.

Tableau n°12 : Cartographie des centres hospitaliers cibles:

Centres	Nombre
Hôpital National (HN)	3
Hôpital Régional (HR)	7
Hôpital Préfectoral (HP)	26

5.7. PROJET e-EDUCATION

Dans le cadre du projet panafricain de services en ligne offert par l'Inde, la Guinée a bénéficié d'une station nationale (hub national) de Télé-éducation à l'instar des 53 autres pays du continent. Cette station est localisée au niveau de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry.

Objectif du projet :

La Guinée doit étendre les facilités et autres services de Télé-éducation à l'intérieur du pays à travers les universités et Instituts spécialisés.

Tableau 14 : Cartographie des centres universitaires cibles

Centres	Nombre
Universités publiques et Instituts spécialisés	12
Universités privées	12

5.8 OFFICE DE LA POSTE GUINEENNE (OPG)

A ce jour, le secteur Postal Guinéen compte treize (13) opérateurs dont l'opérateur public, l'Office de la Poste Guinéenne (OPG).

La situation de l'Office de la Poste Guinéenne (OPG), opérateur public désigné est caractérisée par :

- Le délabrement de son réseau ;
- Des équipements vétustes ;
- Une insuffisance d'investissement ;
- La mauvaise qualité des services ;
- Des Ressources Humaines insuffisamment préparées aux nouveaux défis ;
- Des besoins nouveaux non satisfaits ;

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

D'année en année, le taux de pénétration des Télécommunications/TIC au niveau des populations, des entreprises privées et des services de l'administration publique, s'accroît considérablement. Les outils et technologies TIC mis à disposition sont susceptibles de contribuer à la réduction de la fracture numérique, notamment entre les zones rurales et urbaines, entre les secteurs économiques ou même entre les catégories socioprofessionnelles.

Les opportunités qu'offrent les TIC avec l'avènement du Large Bande, la multiplicité des services à valeurs ajoutées et l'environnement concurrentiel, devaient être saisies et capitalisées pour rendre ces outils accessibles par tous à l'horizon 2015. Toutefois, seule une réglementation de ces nouveaux services permettrait au gouvernement d'éviter ce que l'on peut qualifier de « tragédie du commun » dans l'acquisition et la gestion des ressources publiques.

Pour permettre un meilleur développement des Télécommunications/TIC et d'accroître leur